

Martignas – Etude urbaine de renforcement du centre-ville

Jury Conseil – Réunion de lancement – 27 septembre 2016

1. Temps de présentation

En ouverture de la réunion, Mme PALU - 1^{ère} adjointe en charge de l'aménagement urbain, du développement économique et de la communication - a remercié l'ensemble des personnes présentes pour leur implication au sein du jury conseil. Mme PALU a également rappelé que l'étude en cours, réalisée en lien avec Bordeaux Métropole, devait permettre de définir les orientations du futur centre-ville : il s'agit d'un sujet d'avenir sur lequel la participation citoyenne est essentielle.

Suite à cette introduction, M. VILLETTTE - chef de projet au sein de NEORAMA - a présenté rapidement le cadre de l'étude, le rôle et le fonctionnement du jury conseil :

- une étude devant répondre aux multiples enjeux de la ville : croissance démographique, projets urbains, mutualisation des services publics, etc.
- une question centrale : quel centre-ville demain pour la commune, et pour ses habitants ?
- pour y répondre, une équipe rassemblant plusieurs expertises :
 - Desurb : agence d'urbanisme - mandataire du groupement
 - Atelier Fabrique Architecture
 - Haristoy Paysagiste
 - Neorama : société de conseil spécialisée en concertation / communication de projets
- une étude menée en 3 phases :
 - phase 1 : diagnostic
 - phase 2 : orientations et scénarii de développement et d'aménagement
 - phase 3 : finalisation du plan guide et du programme d'actions : il ne s'agira pas d'un projet architectural et urbain finalisé, mais plutôt d'un cahier des charges pour l'aménagement futur du centre-ville.

Pour réaliser cette étude, la Ville et Bordeaux Métropole ont souhaité associer étroitement les citoyens : un dispositif de concertation à plusieurs échelles a donc été mis en place : communication, participation en ligne, réunions publiques et jury conseil.

Regroupant une quarantaine de citoyens représentatifs de la population locale, le jury conseil doit formuler des avis pour nourrir et donner un éclairage à l'équipe en charge de l'étude et à la collectivité. Le jury doit apporter une expertise d'usage : celle des citoyens acteurs et usagers quotidien de leur territoire.

Suite à cette présentation du rôle et du fonctionnement du jury conseil, Mme CASSES de l'agence d'urbanisme DESURB a présenté au jury le diagnostic du territoire, réalisé depuis le lancement de l'étude, et sur lequel s'appuiera la seconde phase d'orientations et de scénarii de développement et d'aménagement.

Le diagnostic a été présenté dans son intégralité, afin que le jury conseil dispose du même niveau d'informations que les instances techniques de la municipalité et de Bordeaux Métropole.

Cette présentation est jointe au présent compte rendu.

Lors de la présentation, plusieurs temps de discussions ont permis d'échanger avec les membres du jury conseil, afin de recueillir leurs interrogations et avis complémentaires.

2. Temps d'échange

→ *Plusieurs participants se sont interrogés sur le périmètre précis de l'étude : qu'est-ce que le centre-ville ?*

L'équipe projet a précisé qu'un périmètre avait été défini dans le cadre du marché public de lancement de l'étude, ce périmètre est repris dans la présentation. Toutefois, le fonctionnement d'une ville est un sujet complexe et aux multiples facteurs : il est donc évident que l'ensemble des projets pouvant impacter le centre-ville seront pris en compte dans le cadre de l'étude (notamment les enjeux liés aux infrastructures routières et au contournement de Martignas-sur-Jalle).

→ *De nombreux membres du jury conseil ont insisté sur la préservation du patrimoine local : architecture basse, en pierre, volet paysager, etc.*

C'est un point essentiel de la réflexion porté par l'équipe en charge de l'étude : tant dans la phase diagnostic, que dans la réflexion à venir sur des scénarios d'aménagement.

→ *Concernant le volet « animation locale » du diagnostic, certaines personnes présentes soulignent que les manifestations culturelles sont aussi nombreuses en « intérieur », notamment les expositions proposées chaque mois salle Claude Monnet.*

Le diagnostic réalisé s'était plus précisément penché sur les animations « en extérieur », mais il convient en effet d'intégrer ces éléments complémentaires pour que le diagnostic soit exhaustif.

→ *L'impact de la population « jeune » sur les enjeux d'aménagement local est souligné par les participants, à travers plusieurs problématiques :*

- *forte population scolarisée sur la commune*
- *trafic vélo important des élèves se rendant au collège (enjeux circulation, sécurité, prévention, et.)*
- *peu d'espaces de jeux pour les enfants en bas âge sur le territoire communal*

→ *L'accessibilité du centre- ville soulève plusieurs remarques :*

- *le diagnostic décrit le centre-ville comme peu accessible, pour les participants l'enjeu est surtout de trouver un juste équilibre entre accessibilité voiture (stationnement, circulation), et accessibilité piéton (sécurité, modes de vie, etc.)*
- *plusieurs membres du jury signalent un phénomène nouveau avec des usagers qui viennent stationner en centre-ville ,pour prendre ensuite la ligne 11 vers le centre de la Métropole*
- *le gérant d'Intermarché informe les participants de la création prochaine, dans le cadre de l'extension de la surface commerciale, d'un parking de covoiturage de 50 places.*

→ Plusieurs membres du jury conseil s'interrogent sur les projets immobiliers en cours, ou en projet dans le cadre de l'étude

Il est précisé dans ce cadre que les éléments présentés dans le diagnostic sont les projets immobiliers connus et repérés à ce jour. Ces projets privés sont intégrés dans le cadre de la réflexion. L'objectif de l'étude est bien de fournir un plan guide d'aménagement du centre-ville, pour qu'à l'avenir une cohérence d'ensemble permette de réaliser un centre-ville de qualité : urbaine, architecturale, paysagère.

→ Sur le volet commercial, les membres du jury conseil insistent sur l'intérêt de développer des commerces créateurs de lien, à l'inverse des agences bancaires ou des assurances. Le jury est toutefois conscient des impératifs de rentabilité nécessaires au développement commercial : les commerces viendront en lien avec les orientations choisies pour le futur centre-ville, et non pas l'inverse.

→ Plusieurs personnes s'interrogent sur les aménagements prévus pour les bords de Jalle et notamment le lien avec le site de projet urbain voisin (lotissement dans le prolongement d'Intermarché).

Suite à cette phase de diagnostic, l'équipe en charge de l'étude constate que la Jalle représente un patrimoine partagé par de nombreux habitants mais aujourd'hui peu mis en valeur. Il pourra donc s'agir d'une des pistes de réflexion dans le cadre de la seconde phase de l'étude. Par ailleurs, le site de projet fait partie des éléments pris en compte dans l'étude : les scénariis développés en phase 2 intégreront donc ces éléments.

→ Une participante s'interroge sur la sémantique de l'étude : parle-t-on de centre bourg ou de centre-ville ?

L'étude concerne bien le « renforcement du centre-ville », toutefois l'analyse de contexte et le diagnostic a souligné l'importance d'un projet spécifique aux enjeux et aux spécificités locales, permettant de garantir et d'améliorer la qualité de vie de Martignas-sur-Jalle.

3. Prochaines étapes

L'équipe projet va initier la seconde phase de l'étude : un temps devant permettre de définir des orientations et des scénarii d'aménagement pour le développement du territoire et l'aménagement du futur centre-ville.

Les prochaines échéances prévues dans le cadre de la concertation sont :

- une réunion publique en décembre 2016
- une réunion du jury conseil en janvier 2017 : cette réunion devra permettre de faire travailler les membres du jury sur les premiers scénarios envisagés

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Monsieur Pierre-Marie Villette : pm.villette@neo-rama.fr